

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 avril 2023**

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2023\_038**

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :  
17 + 2 pouvoirs

Date de publication : 28 avril 2023

Le 27 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 avril 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, M. TIRARD, Mme DELOT, Mme BIOT-  
FLORIMOND, M. BILLET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE,  
Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. LEFEVRE,  
Mme LANGLOIS-LENTI,

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. LECOMPTE (pouvoir donné à  
Mme ETIENNE), M. PERREIRA-GONCALVES (pouvoir donné  
à M. GORNEAU),

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme GRUET, Mme COUDERT,  
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN,  
M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

Mme LANGLOIS-LENTI et M. MAILLARD ont été désignés  
secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du  
code général des collectivités territoriales.

**DEMANDE D'AVIS  
sur la vente par DOMANYS de locaux à usage d'habitation**

*Visa*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu l'article L443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation

*Exposé des motifs*

CONSIDERANT que DOMANYS souhaite vendre à un particulier un ensemble immobilier sis 7 rue de l'Abreuvoir à SAINT FLORENTIN parcelle cadastrée AT 105 d'une surface totale de 288 m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT que les deux parties sont d'accord sur le montant de la transaction 32 000€ ;

CONSIDERANT qu'au terme des articles L.443.7 du code de la construction et de l'habitation le Conseil Municipal doit donner son accord pour ce type de cession de logement appartenant à un bailleur social ;

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

**- ÉMET** un avis favorable à la vente des biens évoqués projetée par DOMANYS.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 28 avril 2023

Le Maire, Yves DELOT

